



Publié le

15 JUIN 2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

PM-2026-056

**Objet : Permis de
stationnement provisoire –
City stade**

Le maire de Saint-Maurice-de-Beynost,

VU les dispositions du Code de la Sécurité Intérieure notamment son article L511-1 ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-6 ;

VU les dispositions du Code Pénal notamment l'article 610-5 ;

VU la demande de Madame Laure MILLERET Directrice d'ARTEMIS en date du 22 mai 2026 ;

CONSIDERANT que, dans le cadre de l'organisation de la manifestation « Partir en Livre », portée par l'association ARTEMIS en partenariat avec la CCMP, il y a lieu d'autoriser l'occupation temporaire du domaine public sur l'espace vert situé devant le City Stade, quartier des Folliets, afin de permettre le bon déroulement de cet événement ;

ARRÊTE :

Article 1 :

Bénéficiaire :

La présente autorisation est accordée à Madame Laure MILLERET, Directrice d'ARTEMIS.
Elle est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Article 2 :

Autorisation :

Madame Laure MILLERET est autorisée à organiser la manifestation « Partir en Livre » :

- Sur l'espace vert situé devant le City Stade, quartier des Folliets ;



Article 3 :

Durée :

Le présent permis de stationner est accordé à titre précaire et révocable.
Il rentre en application le mardi 30 juin 2026 de 14h00 à 20h00.

Article 4 :

Responsabilité :

Madame Laure MILLERET est civilement responsable de tous accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait ou à l'occasion de l'autorisation.

Madame Laure MILLERET s'engage à respecter les articles 2 et 3 de l'autorisation. A défaut elle sera mise en demeure de s'y conformer et le cas échéant sanctionnée suivant l'article R610-5 du Code Pénal.

Article 5 :

Notification :

Le présent arrêté sera notifié à la pétitionnaire et ampliation sera transmise à :

- Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Miribel ;
- M. le chef de service de la police municipale ;

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le 5 juin 2026

Notifié le : 15/06/2026

Laure MILLERET
Directrice ARTEMIS

Le Maire,

Pierre GOUBET

